

Nouvelles des Églises adventistes

- 2 Paris, France – Les adventistes face au Da Vinci Code
- 3 Silver Spring, USA – Les adventistes proposent un
« code de conversion »
- 4 Floride, États-Unis – Nouvelle technique chirurgicale
pour opérer les fibromes
- 4 Nebraska, États-Unis - Première femme adventiste
vice-présidente de l'Union des fédérations d'Églises
du centre des États-Unis

Fédération protestante de France

- 4 Paris, France – Pierre Bayle, tolérance et liberté
de conscience
- 5 Paris, France – Luthériens et réformés relèvent un défi
aux Antilles
- 5 Paris, France – Jean Calvin, entre la France et la Suisse

Nouvelles œcuméniques

- 6 Genève, Suisse – Conversion religieuse : vers un code
de bonne conduite
- 6 Londres, Angleterre - Une tente bédouine attire les
regards et draine toutes les religions

Liberté religieuse

- 7 Paris, France – Droit et lieux de culte

Adra

- 7 Éthiopie, Afrique orientale - ADRA apporte une aide
alimentaire aux régions frappées par la sécheresse
- 7 Sao Tomé et Príncipe, Afrique - Un ancien employé
d'ADRA nommé ministre de la Santé

Divers

- 8 Washington, USA - L'influence littéraire et historique de la
Bible dans les écoles publiques américaines

**Bulletin publié par le Service de
presse adventiste**

(Service de communication adventiste
francophone)
BP 100
30, avenue Emile-Zola
77193 Dammarie-lès-Lys Cedex, France

Rédaction :

Tél. : 01 64 79 87 00
Fax : 01 64 79 87 19
E-Mail : communications@ufbsda.org

Les communiqués peuvent être reproduits avec
mention de la source : BIA

Directeur de publication

Jean-Paul BARQUON

Rédaction

Jean-Paul BARQUON

Correspondants

Philippe AUROUZE
Jean-Jack CHAFOGRACK
Michel MAYEUR
Denis ROSAT

Secrétariat administration

Suzie SAUVAGNAT

Nouvelles des Églises adventistes

(ANN/BIA) Dammarie-lès-Lys, France
**Paris, France – Les adventistes face au
Da Vinci Code**

Des pasteurs adventistes et des enseignants universitaires se sont penchés sur la problématique posée par le roman de Dan Brown : « Da Vinci Code », véritable best-seller de 40 millions d'exemplaires vendus à ce jour dans le monde.

Le *Da Vinci Code* est un roman à suspens. Ce n'est pas un roman historique mais, comme l'affirme Dan Brown : « C'est un roman et donc une œuvre de fiction. Autant les personnages et les événements sont fictifs, autant l'ensemble des œuvres d'art, l'architecture, les documents et les rites secrets évoqués sont authentiques ».

S'il est facile de prouver, par cette fiction, le génie du romancier, il est plus sérieux de s'attarder sur un autre thème central du livre, à savoir que Jésus aurait épousé Marie Madeleine, qu'il aurait eu des enfants et que sa descendance physique se serait perpétuée en France. « Cette fiction, avec ses conséquences, a suscité partout dans le monde une polémique dont les adventistes doivent prendre conscience », affirme Marc Finley, l'un des vice-présidents de l'Église adventiste mondiale. « Pourtant », ajoute-t-il, « le roman comme le film offrent aux chrétiens du monde entier l'opportunité de montrer le contraste entre la parole éternelle de Dieu et le Christ vivant, d'une part, et le caractère superficiel d'une histoire imaginaire, d'autre part. Brown prétend qu'au quatrième siècle, Constantin a fixé, avec l'Église, le canon néo-testamentaire. La documentation historique montre de manière indiscutable que les écrits du Nouveau Testament faisaient déjà autorité auprès des croyants, dès le deuxième siècle de notre ère ».

Marc Finley note, par ailleurs, que le romancier Dan Brown prétend que « l'Église a adopté par scrutin la thèse de la divinité du Christ lors du concile de Nicée en l'an 325, et que le résultat de ce vote fut serré, alors qu'en réalité, il a été de 360 voix contre 2. L'essence même de la thèse de D. Brown est que l'on ne peut faire

confiance à la Bible, et que Jésus-Christ était seulement un homme bon », affirme Mark Finley. « Alors que pour les chrétiens, la Bible est d'inspiration divine et Jésus est le Fils de Dieu ».

« Dan Brown est probablement un habile polémiste et il a monté un dossier sous une forme romanesque », a déclaré Jon Paulien à « Adventist News Network ». « Le problème est que, pour les jeunes générations, la science, la religion et la Bible ont été discréditées en tant que sources de vérités fiables... Cela laisse ces jeunes en quête de vérité, et ils seront attirés par tout ce qui suscitera leur intérêt ». Jon Paulien affirme que le *Da Vinci Code* risque fort de plaire à ceux qui se sentent attirés par d'autres fictions historiques, telles que « JFK » d'Oliver Stone, film de 1991 présentant une théorie discréditée, à savoir que l'assassinat du président John F. Kennedy, en 1963, aurait été l'aboutissement d'une conspiration.

En Australie, les adventistes préparent une série de programmes télévisés, sur DVD, ainsi qu'un livre, pour contredire les affirmations du roman. Le pasteur Grenville Kent, coauteur du livre « *The Da Vinci Decode* » (Décoder le Da Vinci Code), raconte qu'il a été amené à se lancer dans cette entreprise après avoir surpris une conversation. « Un jour, dans la rue, j'ai entendu un employé municipal dire à l'un de ses collègues : " Tu es toujours chrétien ? Tu n'as donc pas lu le Da Vinci Code ? " Voilà ce qui m'a motivé ».

Tant le livre à paraître que les vidéos se focalisent sur les thèmes centraux du roman de Dan Brown : le caractère divin et l'histoire de Jésus, les origines de la Bible et la place des femmes dans le système de croyance chrétien.

L'équipe de production du livre « *The Da Vinci Decode* » et ses présentateurs, Leah McLeod et Geoff Youlden, se sont rendus sur les principaux sites de l'histoire du Da Vinci Code. « Nous avons aussi visité les endroits où l'on a découvert les évangiles gnostiques en Égypte, et les manuscrits de la Mer Morte, en Israël », raconte Behren Schulz, producteur de la série. « Nous avons interrogé des historiens, des archéologues, des universitaires, des scientifiques et des spécialistes de la Bible. Nos films sont un mélange de documentaires et de fiction », explique-t-il. « La trame de chacun des

cinq épisodes est l'histoire d'une jeune femme en quête de la vérité sur ses propres origines ».

G. Kent précise aussi que travailler sur les documents qui ont servi à préparer son livre l'a conforté dans sa foi personnelle : « *Me penchant à nouveau de très près sur l'histoire de Jésus, j'ai été impressionné par la solidité et par la logique propre à l'ensemble des preuves historiques, tout comme je me suis senti inspiré, poussé à l'humilité et encouragé par l'attrayante personnalité du Christ. Je me suis senti comme un joaillier qui a l'occasion de travailler avec ses plus beaux diamants* ». L'impact réel du roman de Dan Brown sur la vie spirituelle des personnes est difficile à évaluer. Une équipe qui s'est livrée à cet exercice, le Barna Group, de Ventura en Californie, a relevé que 45 millions d'Américains prétendent avoir lu le livre. Parmi les adultes qui l'ont lu dans sa totalité (1 sur 4), le sondage a révélé que cette lecture avait été « *extrêmement* », « *très* » ou « *quelque peu* » utile pour « *leur développement ou leur compréhension spirituelle personnelle* ». Cela signifie qu'environ 11 millions d'adultes, aux États-Unis, estiment que le *Da Vinci Code* est un document utile au niveau spirituel.

D'autre part, l'enquête Barna a indiqué qu'un autre roman populaire à propos de Jésus-Christ, récemment publié (*Christ the Lord : Out of Egypt*, d'Anne Rice) est considéré comme utile, sur le plan spirituel, par 72 % des lecteurs, soit trois fois la proportion des lecteurs de Dan Brown.

(ANN/BIA) Dammarie-lès-Lys, France
Silver Spring, USA – Les adventistes proposent un « code de conversion »

« *Lorsque des leaders religieux discutent de la manière de promouvoir les conversions d'une confession à l'autre, ils doivent toujours se souvenir du droit de tout individu à choisir et à suivre les croyances que lui dicte sa conscience* », ont déclaré les responsables de la liberté religieuse de l'Église adventiste mondiale.

Le Vatican et le Conseil oecuménique des Églises (COE) ont lancé, au cours du mois de mai, un projet conjoint d'étude sur trois ans visant à élaborer une déontologie commune à propos de ce sujet controversé qu'est la conversion interreligieuse.

Le projet, « *Réflexions interreligieuses sur la conversion : de la controverse à une déontologie commune* », a débuté par une rencontre qui s'est tenue à Velletri (Rome), du 12 au 16 mai, a indiqué le COE. Quelque 30 participants, représentant différentes traditions et régions religieuses, se sont réunis pour évaluer « *la réalité actuelle de la conversion religieuse, dans une perspective interreligieuse* ».

« *La question de la conversion religieuse continue d'être une source de controverse au sein de nombreux rapports interconfessionnels et interreligieux*, » a dit le révérend Hans Ucko, chef du bureau des relations interreligieuses au COE, dans un communiqué publié par cette institution. « *Nous espérons qu'à la fin de cette étude, nous serons en mesure de proposer un code déontologique qui proclamera que l'engagement de notre foi ne se traduit jamais par le dénigrement d'une autre foi* », a-t-il ajouté.

L'Église adventiste n'est pas membre du COE, mais a dépêché plus d'une fois des observateurs aux réunions de cette organisation. John Graz, directeur des affaires publiques et de la liberté religieuse de l'Église, dit que les adventistes suivront « *avec intérêt* » les travaux du groupe COE-Vatican.

« *Nous espérons aussi que le concept de liberté religieuse ne sera pas neutralisé par un consensus entre majorités religieuses. La question-clé sera celle du prosélytisme. On peut imaginer sans grande difficulté qu'un rejet commun du prosélytisme soit une des premières conclusions de cette commission* ».

La promotion du libre choix en matière religieuse pour chaque individu fait partie inhérente des liens internationaux de compréhension mutuelle. L'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par les Nations Unies en 1948, dit que « *toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites* ».

« Ces dispositions (la liberté de changer de conviction ainsi que sa manifestation par l'enseignement) pourraient être mises en danger si des restrictions au prosélytisme découlaient des discussions COE-Vatican », explique Jonathan Gallagher, représentant de l'Église adventiste mondiale auprès des Nations Unies. « Dénier le droit de changer de religion revient à violer un droit fondamental », a-t-il dit au correspondant d'ANN. *Un certain nombre de pays ont adopté des lois qui dénie ce droit, ou lui imposent de sévères limitations. Tout récemment, l'Algérie a adopté une législation qui qualifie de criminel quiconque tente de convertir un musulman à une autre religion, avec, à la clé, des peines pouvant aller jusqu'à cinq ans de prison. De pareilles lois ont été adoptées dans certains États de l'Union indienne, en Iran et en Mauritanie, et sont envisagées au Sri Lanka ».*

Il poursuit : « Dans le cadre des Nations Unies, nous avons présenté de nombreuses déclarations condamnant l'adoption de la peine de mort en cas de conversion et nous avons incité l'ONU, de manière répétée, à rejeter spécifiquement, dans ses résolutions sur l'intolérance religieuse, d'aussi extrêmes violations des droits de l'homme. Le droit de choisir de changer de religion ou de croyance doit être préservé et il faut s'opposer aux lois ou aux politiques anti-conversion, qui sont autant d'intrusions injustifiées dans le domaine sacré de la liberté de conscience ».

En 2000, l'association américaine IRLA, association internationale pour la liberté religieuse, et l'association européenne AIDLR, association internationale pour la défense de la liberté religieuse, ont lancé un appel à la « propagation responsable d'une religion ou d'une croyances » par des membres de communautés religieuses. Un panel d'experts, fort de 25 membres réunis en Espagne sous les auspices de l'association, est parvenu à adopter une déclaration en 14 points sur ce sujet, intitulée « Principes d'orientation ». Cette déclaration met au défi les communautés religieuses du monde entier de reconnaître la « réalité croissante du pluralisme religieux » ainsi que l'urgent besoin d'améliorer la manière dont sont partagées les convictions religieuses. « En témoignant auprès d'autrui ou en planifiant des activités missionnaires, l'inviolable dignité

des destinataires exige la prise en considération de leur histoire, de leurs convictions, de leur mode de vie et de leurs expressions culturelles », affirme la déclaration.

(ANN/BIA) Dammarie-lès-Lys, France
Floride, États-Unis – Nouvelle technique chirurgicale pour opérer les fibromes

Un chirurgien adventiste de l'Hôpital Florida, propriété de l'Église adventiste, a inventé une technique pour obtenir de meilleurs résultats lors des interventions sur des femmes souffrant de gros fibromes utérins. Le docteur Steven McCarus a mis au point une technique d'hystérectomie très peu invasive, ou laparoscopique, permettant de d'opérer en faisant une très petite incision. Cela permet une récupération bien plus courte qu'avec une hystérectomie traditionnelle. Le docteur McCarus a rendu publique la « technique McCarus » et s'occupe de former à cette procédure des centaines d'autres chirurgiens.

(ANN/BIA) Dammarie-lès-Lys, France
Nebraska, États-Unis - Première femme adventiste vice-présidente de l'Union des fédérations d'Églises du centre des États-Unis

Lors de la dernière assemblée administrative de l'Union des fédérations adventistes du centre des États-Unis, les délégués ont nommé Elaine Hagele au poste de vice-présidente de cette Union. Chargée de la gestion financière depuis cinq ans, Elaine Hagele est la première femme à occuper cette fonction à plein temps.

Fédération protestante de France

(BIP/BIA) Dammarie-lès-Lys, France
Paris, France – Pierre Bayle, tolérance et liberté de conscience

L'Assemblée du Désert, qui se tiendra à Anduze le 3 septembre 2006, donnera l'occasion de méditer et de réfléchir sur l'articulation entre tolérance et liberté de conscience. La question de l'apôtre Paul : « Mais pourquoi ma liberté serait-elle jugée par

la conscience d'un autre ? » (1 Corinthiens 10. 29), introduira le débat. Le culte du matin, à 10h45, sera présidé par le pasteur Elian Cuvillier, professeur à la faculté de théologie protestante de Montpellier. L'après-midi, on entendra les allocutions de Hubert Bost, professeur à l'école pratique des hautes études, et de Philippe de Robert, professeur émérite à l'université de Strasbourg II. Le message final sera donné par Vincens Hubac, pasteur de l'Église réformée de France. En effet, l'année 2006 marque le tricentenaire de la mort de Pierre Bayle (1647-1706). Fils de pasteur, Pierre Bayle a fait l'expérience de deux abjurations en sens inverse au cours de ses études, la seconde le faisant « relaps », contraint par les lois du royaume de France à une vie d'exilé, dès 1670.

La mort en prison de son frère pasteur, puis la révocation de l'édit de Nantes en 1685, ont lancé P. Bayle, réfugié à Rotterdam, dans l'arène publique, même sous le couvert de l'anonymat : en philosophe et en historien, il démonte les arguments en faveur de la contrainte en matière de foi, et oppose un argumentaire serré en faveur de la tolérance et de la liberté de conscience, même « errante » (1686).

Tous les écrits de P. Bayle - et sa vie même de fugitif - creusent cette question des devoirs et des droits de la conscience individuelle, en la portant à sa limite, autrement dit en universalisant tant la tolérance que la liberté de conscience.

« *Aux héros de la liberté de conscience* », pouvait-on lire sur la banderole du musée du Désert, le jour de son inauguration, en septembre 1911. C'est dire si le thème de la liberté de conscience tient à celui du « Désert », tel que les fondateurs du Musée l'ont pensé. À vrai dire, ceux-ci se référaient moins à la problématique du *Commentaire philosophique* de Bayle, qu'aux combats plus ciblés, à la même époque, de Jurieu, de Brousson, puis des camisards, revendiquant la liberté de conscience face à l'intolérance des pouvoirs civils et ecclésiastiques dans la « France toute catholique ». De fait, la révocation louis-quatorzienne a contribué à diffuser, dans les pays protestants, le thème de la « liberté de conscience », lancé à l'origine par Luther,

comme une valeur en lien avec celle de la tolérance.

Mais l'intérêt de la thématique majeure de P. Bayle dépasse ce croisement historiographique avec le musée du Désert. En effet, si les thèmes de la tolérance et de la liberté de conscience apparaissent aujourd'hui facilement consensuels, du moins en Occident, leur articulation n'est pas si aisée et révèle parfois des malentendus et des points de résistance, notamment en matière de religion.

(BIP/BIA) Dammarie-lès-Lys, France
Paris, France – Luthériens et réformés relèvent un défi aux Antilles

Pour développer une Église luthérienne-réformée antillaise, les communautés de Guadeloupe et de Martinique ont l'objectif de construire ensemble un centre paroissial pour l'Église réformée de Guadeloupe.

Ce centre augmentera la visibilité et la crédibilité de l'Église. Il permettra de développer des relations interconfessionnelles pratiquement inexistantes et donnera du souffle à la dynamique de croissance, d'engagement et de convivialité.

(Réforme/BIA) Dammarie-lès-Lys, France
Paris, France – Jean Calvin, entre la France et la Suisse

Dans le journal *Réforme*, la journaliste Bernadette Sauvaget relève quelques mauvaises humeurs au sein de la Fédération protestante de France (FPF) et de l'Église réformée de France (ERF) à propos de la concurrence suisse autour du 400^e anniversaire de la naissance de Jean Calvin, prévu en 2009.

La Fédération des Églises protestantes suisses (FEPS) a déjà lancé sa réflexion sur la manière de célébrer la naissance de Jean Calvin. Dans un courrier adressé en anglais à la FPF, les protestants suisses proposaient aux protestants français de se joindre à leur réflexion. Lors du synode de l'ERF, le représentant des protestants suisses a réitéré sa proposition. En réalité, les protestants français estiment que, jusqu'à preuve du contraire, Jean Calvin est bel et bien né en France, à Noyon, dans l'Oise.

Nouvelles œcuméniques

(COE/BIP/BIA) Dammarie-lès-Lys, France

Genève, Suisse – Conversion religieuse : vers un code de bonne conduite

Le Vatican et le Conseil œcuménique des Églises (COE) se donnent trois ans pour élaborer un code de conduite commun sur la question controversée de la conversion religieuse.

Baptisé « Réflexion interreligieuse sur la conversion : de la controverse à un code de conduite commun », ce projet a été lancé devant une trentaine de participants de différentes traditions religieuses et régions, lors d'une réunion à Rome, en vue d'évaluer la réalité actuelle de la conversion religieuse d'un point de vue interreligieux.

Les prochaines étapes du projet seront tout d'abord une discussion sur la conversion religieuse dans une perspective chrétienne, puis l'élaboration d'un code de conduite commun. On attend de ce code qu'il distingue entre le témoignage et le prosélytisme, et qu'il fasse du respect de la liberté de pensée, de conscience et de religion des autres le principe premier de toute rencontre entre croyants de religions différentes.

Le projet est entrepris conjointement par le Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux et le Bureau des relations et du dialogue interreligieux du COE. Parmi les partenaires au dialogue, on attend également, en plus des chrétiens, des personnes de traditions bouddhiste, hindouiste, juive et musulmane, ainsi que des représentants de traditions religieuses autochtones.

« La question de la conversion religieuse demeure source de controverse dans bien des relations interconfessionnelles et interreligieuses », déclare le pasteur Hans Ucko, responsable du Bureau des relations interreligieuses du COE, qui ajoute : « Nous espérons être en mesure de proposer, au terme de l'étude de trois ans, un code de conduite qui affirmera que l'engagement en faveur de notre foi ne se manifeste jamais par le dénigrement de la foi des autres. »

(ENI/BIA) Dammarie-lès-Lys, France

Londres, Angleterre - Une tente bédouine draine toutes les religions

Une tente de style bédouin a été dressée sur le site de l'Église Sainte Ethelburga, qui avait été détruite par une bombe de l'IRA (Armée républicaine irlandaise) en 1993. Elle forme un contraste frappant avec les tours d'acier et de verre du quartier des finances, à Londres.

L'Église, vieille de huit cents ans, portait le nom d'une abbesse du 7^e siècle. Elle avait été reconstruite pour devenir, en 2002, un centre de paix et de réconciliation. À côté d'elle, la tente sert à promouvoir le dialogue interreligieux.

« Si seulement nous pouvions avoir une bonne compréhension de ce que font les uns et les autres pour comprendre le mystère, sans chercher à dépasser la mesure dans notre façon de décider que nous savons tout, nous pourrions peut-être abaisser le niveau des conflits, de la violence et de la mésestente », a déclaré le prince Charles, héritier du trône britannique, lorsqu'il a inauguré officiellement le site, en mai.

Le Centre multi religieux pour la réconciliation et la paix est dû à l'initiative de l'évêque anglican de Londres, Richard Chartres, qui a voulu en faire un lieu ouvert aux croyants de toutes les religions, ainsi qu'aux non-croyants, estimant que c'était là la meilleure réponse à l'attentat qui avait visé les banques situées à proximité. Dans le discours qu'il a prononcé après que des représentants baha'is, bouddhistes, chrétiens, hindous, jaïnistes, juifs, musulmans, sikhs et zoroastriens aient déposé des exemplaires de leurs Écritures sur une table au centre de la tente, le prince Charles a lancé un appel en faveur d'un plus grand respect entre les religions.

Il a mis en garde contre une interprétation trop littérale des textes, susceptible de déboucher sur un extrémisme fondamentaliste. L'évêque Chartres a souligné que les trois religions abrahamiques : le christianisme, le judaïsme et l'islam, avaient commencé d'exister sous des tentes au milieu du désert. De son côté, Sir Jonathan Sacks, grand rabbin de Grande-Bretagne, a fait remarquer que le tabernacle de l'Ancien Testament avait la forme d'une tente.

« Il y a des limites à ce que l'on peut faire dans un édifice chrétien. Par exemple, il est très difficile de trouver des rabbins orthodoxes qui voudront y entrer et cela vaut aussi pour certains musulmans qui ne s'y sentiront pas à l'aise », a expliqué Simon Keyes, le directeur du centre, au correspondant d'ENI. « Avec cette tente, nous disposons d'un espace neutre, ouvert aux croyants de toutes les religions, et aux non-croyants, qui peuvent former un cercle et se sentir à un niveau d'égalité, aucune religion ne jouant le rôle de l'hôte ».

Conçue pour résister à la pluie des îles britanniques, la tente, qui est chauffée et dont le sol est recouvert d'un tapis, a été financée par des donateurs anonymes chrétiens, islamiques et juifs.

Liberté religieuse

(La Croix/BIA) Dammarie-lès-Lys, France
Paris, France – Droit et lieux de culte

L'État français vient de mettre un terme, par ordonnance, au flou juridique qui présidait jusque-là à la gestion des lieux de culte par les associations cultuelles. La législation française était, jusqu'à présent, floue concernant la construction de lieux de cultes sur un terrain public, la vente de billets d'entrée pour des concerts dans les lieux de culte, etc. Ce vide juridique, qui compliquait les relations entre les religions et les collectivités publiques, est désormais rempli grâce à l'ordonnance du 21 avril 2006, qui établit un code général de la propriété des personnes publiques.

Cette ordonnance, qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet prochain, prévoit, en effet, qu'une collectivité publique pourra faire bénéficier une association cultuelle d'un bail emphytéotique en vue de l'affectation d'un bien immobilier pour un édifice du culte ouvert au public. Le bail emphytéotique est un bail de très longue durée – de 18 à 99 ans –, qui confère au locataire un droit de quasi-proprétaire sur le bien immobilier, à charge pour lui de l'améliorer en échange d'un loyer modique ; en fin de bail, ces améliorations bénéficieront au bailleur, sans que ce dernier ait à indemniser le locataire.

Cette formule était déjà souvent utilisée par les municipalités souhaitant aider leur communauté musulmane à construire une mosquée : ne pouvant financer la construction elles-mêmes – ce qui est interdit par la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État –, les mairies concédaient régulièrement des baux emphytéotiques aux associations cultuelles musulmanes, leur permettant de faire l'économie de l'achat du terrain.

Adra

(ADRA/ANN/BIA) Dammarie-lès-Lys, France
Éthiopie, Afrique orientale - ADRA apporte une aide alimentaire aux régions frappées par la sécheresse

L'agence adventiste d'aide et de développement (ADRA) fournit une aide alimentaire d'urgence à 13 000 personnes de la région de Gode, touchée par une grave sécheresse dans la zone de la Somalie (Éthiopie). ADRA est à l'oeuvre dans l'un des territoires les plus touchés, Adadle Woreda, district de la région de Gode composé de 40 villages, où la malnutrition et la mortalité sont supérieures à ce qu'elles sont dans la plupart des autres régions du pays.

Les bénéficiaires reçoivent, depuis le début du mois de juin, durant la pire période de sécheresse, des aliments thérapeutiques spéciaux, en quantité suffisante pour un mois. Ceux qui sont atteints par le virus du SIDA recevront aussi plus de trois kilos d'un complément alimentaire énergétique, enrichi de vitamines. Ce projet, dont le coût approche les 300 000 dollars (235 000 €), est principalement financé par le gouvernement allemand en partenariat avec l'antenne d'ADRA Allemagne. Cette intervention d'ADRA en Éthiopie se poursuivra jusqu'à la fin du mois d'août.

(ADRA/ANN/BIA) Dammarie-lès-Lys, France
Sao Tomé et Príncipe, Afrique - Un ancien employé d'ADRA nommé ministre de la Santé

Un ancien employé de l'antenne locale de l'Agence adventiste d'aide et de développement (ADRA), le docteur Arlindo Carvalho, a été nommé ministre de la Santé de ce pays. Il avait rejoint ADRA en juillet

2005, en servant comme coordinateur de la santé, de l'information, de l'éducation et de la communication du programme de diminution de la malaria dans cette république insulaire d'Afrique de l'Ouest. « *Nous sommes très fiers de la nomination du docteur Carvalho* », a déclaré Emanuel da Costa, directeur d'ADRA pour Sao Tomé et Principe.

Divers

(AP/BIA) Dammarie-lès-Lys, France
Washington, USA - L'influence littéraire et historique de la Bible dans les écoles publiques américaines

Plusieurs États américains envisagent d'enseigner l'influence littéraire et historique de la Bible dans les écoles publiques, mais certains s'interrogent sur la portée des cours, élaborés par des groupes de pression religieux.

Le débat a pris forme autour d'un livre scolaire, *La Bible et son influence*, qui a reçu un accueil favorable dans plusieurs établissements scolaires et communautés religieuses de confessions différentes. Plus de 800 écoles envisagent d'adopter le cours pour la prochaine année scolaire.

L'éditeur, le « Bible Literacy Project », publie, en juin, un manuel destiné aux enseignants et offrira des formations sur Internet. Bien que le groupe ne s'attende pas à des problèmes légaux, le Fonds Becket pour la liberté de religion a néanmoins déjà annoncé qu'il fournirait gratuitement des avocats pour défendre les collèges poursuivis par des parents irrités par la démarche.

Un autre groupe offre déjà des cours sur la Bible. Plus de 1 250 écoles, dans 37 États, ont adhéré au programme du « National Council on Bible Curriculum in Public Schools », organisation soutenue par de nombreux militants protestants et conservateurs.

Le « National Council » a fondé son cours sur une anthologie datant de 1969, qui suit fidèlement la version de la Bible « King James », une traduction en anglais effectuée au début du 17^e siècle.

Les deux initiatives tentent de tirer profit d'un jugement de la Cour suprême des États-Unis de 1963, interdisant la lecture de la Bible dans les écoles publiques mais permettant une étude « objective » du texte. « *La Bible vaut la peine d'être étudiée pour ses qualités historiques et littéraires* », avait jugé la Cour.

Le gouverneur de Géorgie (sud-est des États-Unis), Sonny Perdue, a adopté, au mois d'avril, une loi demandant au ministère de l'Éducation de l'État de choisir, d'ici février 2007, un cours pour enseigner la Bible. Les collèges ne seront toutefois pas dans l'obligation de suivre le programme.

Pour le groupe de pression « Campaign to Defend the Constitution », la Géorgie viole le premier amendement, empêchant d'établir ou d'interdire l'exercice d'une religion, en faisant la promotion de la religion et en permettant l'affichage des dix commandements dans les écoles. De son côté, l'organisation laïque « Americans United for Separation of Church and State » trouve troublant que des groupes de pression religieux puissent élaborer des programmes scolaires.

Qui plus est, les deux projets pour enseigner la Bible aux jeunes Américains ne s'entendent pas entre eux sur le contenu du cours. Dans un effort pour inciter les écoles à suivre son programme plutôt que celui du groupe « Bible Literacy », le « National Council » publie sur son site Internet plusieurs critiques de son rival, l'accusant, entre autres, de mentir sur l'histoire du livre saint.

Devant ces critiques, une représentante du « Bible Literacy », Sheila Weber, préfère tendre l'autre joue. « *Avec seulement 8% des écoles étudiant la Bible, il y a suffisamment de place pour plusieurs projets* », note-t-elle.

Commission paritaire
Dépôt légal

62 409
N° 79 – CAB – 019
Préfecture de Seine-et-Marne

Abonnement
d'un an

France 11 €
Dom 12 €
Tom 15 €
CEE et Suisse 18 €
Autres pays et abonnement en cours d'année :
nous consulter.
Au nom du « BIA »
CCP – La Source 46 727 83 C

Règlement